

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

I - CONTEXTE GENERAL

Dans le contexte national actuel des finances des collectivités et établissements, la Communauté de communes La Domitienne et ses communes membres subissent un effet ciseau créé par la croissance continue des charges et la raréfaction des ressources.

La Communauté de communes La Domitienne est composée de huit communes qui comptent en 2023, 29 394 habitants, population INSEE (29 152 habitants en 2022, soit + 0.83 %) et une population DGF de 31 577 habitants dont 2 183 résidences secondaires.

II - LE NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE, DE L'EPARGNE NETTE ET LA CAPACITE DE DESENETTEMENT

Libellé	BP	GDMA	Eau	Assainissement	Port	Gemapi	Via Europa	Peyre Plantée	Total
Produits de fonctionnement courant	1 218 981	7 675 869	583 657	995 344	586 074	31 8584	0	50 815	22 398 324
Charges de fonctionnement courant	9 475 634	5 925 666	21 6508	453 313	622 027	297 403	36 039	663	17 027 253
Excédent brut courant (EBC)	2 712 347	1 750 203	367 149	542 031	-35 953	21 181	-36 039	50 152	5 371 071
Solde exceptionnel large	20 467	6 317	1 200	-688	3 266	0	-266 689	0	-236 128
Produits exceptionnels larges	20 782	64 366	1 200	1 200	6 309	0	0	0	93 857
Charges exceptionnelles larges	31 5	58 049	0	1 888	3 043	0	266 689	0	329 985
Epargne de gestion (EG)	2 732 814	1 756 520	368 349	541 343	-32 687	21 181	-302 728	50 152	5 134 944
Intérêts	1 30 000	22 231	52 093	75 872	2 998	0	66 474	2 752	352 419
Epargne brute (EB)	2 602 814	1 734 289	31 6 256	465 471	-35 685	21 181	-369 202	47 400	4 782 524
Capital	424 935	76 754	62 336	242 692	1 0272	0	94 444	24 978	936 411
Epargne nette (EN)	2 177 879	1 657 535	253 920	222 779	-45 957	21 181	-463 646	22 422	3 846 113
Stock de dette	6 415 045	1 831 122	1 356 968	2 646 406	173 342	0	1 133 334	47 629	13 603 846
Capacité de désendettement en années	2,46	1,06	4,29	5,69	-4,86	nc	-3,07	1,00	2,84

III - LE NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION ET PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

IMPOTS MENAGES		
BASES	TAUX	PRODUITS 2023
TH RS	10,78%	450 270,00 €
TFNB	3,29%	36 508,00 €
TEOM	20,40%	6 263 143,00 €
GEMAPI		318 584,20 €
TOTAL		7 068 505,20 €

IMPOTS DES ENTREPRISES		
BASES	TAUX ET COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	PRODUITS 2023
CFE	30,18%	2 804 984,00 €
TASCOM	1,20	458 752,00 €
IFER		144 315,00 €
TOTAL		3 408 051,00 €

IV - LES RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Population totale au 1^{er} janvier 2023 : 29 394 habitants ;

Communauté de communes La Domitienne	€ / hab.
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	326,80
Recettes réelles de fonctionnement / Population	415,35
Produit des impositions directes / Population	114,58
Dépenses d'équipement brut / Population	72,28
En cours de la dette / Population	218,24
DGF / Population	35,10

Dépenses réelles de fonctionnement / Population et Recettes réelles de fonctionnement / population : ce ratio permet de définir la ressource dont dispose la Communauté de communes La Domitienne.

Produits des impositions directes / Population : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable.

Dépenses d'équipement brut / Population : ce ratio mesure l'effort d'équipement.

Encours de la dette / Population : il s'agit du capital restant dû au 31 décembre 2023.

DGF / Population : il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de l'établissement.

V - LES BUDGETS

LE BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2023 du budget Principal

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Section de fonctionnement	11 165 858,23	12 259 568,43	1 093 710,20
Section d'investissement	2 808 158,23	2 855 110,04	46 951,81
Total du budget	13 974 016,46	15 114 678,47	1 140 662,01

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à **1 093 710,20 €**.

Le résultat reporté 2022 s'établit à **100 000 €**.

Le résultat de clôture 2023 est donc **1 193 710,20 €**.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2023 s'établit à **46 951,81 €**.

Le solde d'investissement reporté 2022 s'établit à **1 696 097,32 €**.

Le solde d'investissement 2023 final s'établit donc à **1 743 049,13 €**.

Le résultat des restes à réaliser 2023 s'établit à **- 860 983,50 €**.

Le solde de la section d'investissement est donc de **882 065,63 €**.

1 - La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
011.	Charges à caractère général	1 296 749,86 €	1 323 927,92 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 568 416,49 €	2 723 623,03 €
014.	Atténuations de produits	4 393 896,56 €	4 481 026,66 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478 503,25 €	1 559 853,87 €
65.	Autres charges de gestion courante	924 051,89 €	947 111,47 €
66.	Charges financières	84 566,35 €	130 000,00 €
67.	Charges exceptionnelles	4 798,13 €	315,28 €
Total dépenses		10 750 982,53 €	11 165 858,23 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général augmente de **2,10 %** pour s'établir à **1 323 927,92 €**. Cette hausse est due principalement à l'augmentation du coût de l'électricité, du traitement des déchets issus du balayage mécanique, des dépenses de réparation de la maison de l'économie, de la voirie et des réseaux dans les zones d'activités, des primes d'assurances et des manifestations.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés augmente de **6,04 %** pour s'établir à **2 723 623,03 €**. Il concerne les charges de personnel dont la progression s'explique notamment par l'évolution du point d'indice, une prime exceptionnelle, les recrutements d'un chargé de mission aménagement du territoire pour le Pôle Développement Territorial et d'un agent polyvalent (notamment renfort ludothèque) à 28h en contrat Parcours Emploi Compétences au sein du Pôle Population et Qualité de Vie.

Pour mémoire, en 2022, la vacance de certains postes, en raison de recrutements infructueux ou de postes non pourvus durant quelques semaines, avait engendré un niveau de dépenses plus faible.

Chapitre 014 - Atténuations de produits augmente de **1,98 %** pour s'établir à **4 481 026,66 €**. Il regroupe l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR ainsi que les reversements de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme et de la taxe additionnelle à la taxe de séjour au Département qui ont augmenté.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections augmente de **5,50 %** pour s'établir à **1 559 853,87 €**. Ce chapitre concerne l'amortissement des biens.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante est constaté à hauteur de **947 111,47 €** et augmente de **2,50 %** du fait principalement de l'augmentation de la participation pour l'aéroport.

Chapitre 66 - Charges financières augmente de **53,73 %** pour s'établir à **130 000 €**, en raison de la majoration des taux d'intérêts d'un emprunt à taux indexé.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles s'établit à **315,28 €**. Il s'agit de frais de retard de paiement. La différence s'explique par l'annulation d'un titre réalisée en 2022, pas en 2023.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
013.	Atténuations de charges	21 197,07 €	10 479,90 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 787,02 €	50 750,79 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 009 536,92 €	933 887,35 €
73.	Impôts et taxes	8 626 662,92 €	9 473 596,66 €
74.	Dotations et participations	1 737 636,51 €	1 723 867,04 €
75.	Autres produits de gestion courante	85 007,74 €	46 204,73 €
77.	Produits exceptionnels	28 150,70 €	20 781,96 €
Total recettes		11 586 978,88 €	12 259 568,43 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges s'établit à **10 479,90 €**, en baisse de **50,56 %**. Il concerne le remboursement des arrêts longue maladie ou maladie longue durée des agents.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **50 750,79 €**, soit une baisse de **35,58 %**. Ce chapitre concerne l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes divers s'établit à **933 887,35 €**, en baisse de **7,49 %** et concerne les indemnités d'occupation du Tiers Lieu, la redevance COTUA (+ 3 559,28 €), et les coûts de mutualisation refacturés aux budgets annexes. La diminution provient principalement du glissement entre deux exercices de la refacturation des coûts de mutualisation aux budgets annexes et des frais de mise à disposition de personnel au bénéfice de certains organismes publics.

Chapitre 73 - Impôts et taxes s'établit à **9 473 596,66** en hausse de **9,82 %** en 2023.

Fiscalité économique

Evolution des produits de fiscalité et de la taxe de séjour				
	CA 2022	CA 2023	En €	En %
CFE	2 772 357,00 €	2 804 984,00 €	32 627,00 €	1,18%
CVAE	1 031 663,00 €	- €	- 1 031 663,00 €	-100,00%
IFER	133 941,00 €	144 315,00 €	10 374,00 €	7,75%
TASCOM	320 370,00 €	458 752,00 €	138 382,00 €	43,19%
Taxe de séjour	699 330,92 €	937 433,66 €	238 102,74 €	34,05%
Total	4 957 661,92 €	4 345 484,66 €	- 612 177,26 €	-12,35%

Fiscalité ménages

Evolution des produits de fiscalité				
	CA 2022	CA 2023	En €	En %
TH RS	370 487,00 €	450 987,00 €	80 500,00 €	21,73%
TFNB	34 198,00 €	36 508,00 €	2 310,00 €	6,75%
TAFNB	72 857,00 €	75 448,00 €	2 591,00 €	3,56%
Fraction de TVA	2 807 381,00 €	4 009 199,00 €	1 201 818,00 €	42,81%
Rôle supp. Ménages	46 529,00 €	210 562,00 €	164 033,00 €	352,54%
Total	3 331 452,00 €	4 782 704,00 €	1 451 252,00 €	43,56%

Dans ce chapitre, figure également la part communautaire du FPIC d'un montant de **345 408,00 €** qui présente une augmentation de **7 859,00 €**.

Chapitre 74 - Dotations et participations s'établit à **1 723 867,04 €**, en baisse de **0,79 %**, et comprend la dotation d'intercommunalité (573 316,00 €), la dotation de compensation des groupements de communes (458 535,00 €) et la compensation CET de l'Etat (290 754,00 €) ainsi que le produit du FCTVA lié aux dépenses de fonctionnement éligibles (7 631,35 €).

Ce chapitre comprend également les subventions de la région, du département et de la CAF pour le Festival, la saison culturelle, le RPE et le LAEP, l'aide à l'habitat et à la lecture publique.

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources

espaces Natura 2000 (366 224,98 €) et de l'ADEME (27 405,71 €). La diminution s'explique par un montant de subventions au titre des aides pour l'habitat légèrement inférieur à 2022.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'établit à **46 204,73 €**, en baisse de **45,65 %**. Il concerne principalement les redevances d'occupation du RLI Les Sablières et d'INNOVOSUD (40 141,64 €), ainsi que les produits de prestations de services. En 2023, le budget a cessé de percevoir un remboursement de taxes par un tiers.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels s'établit à **20 781,96 €**, en baisse de **26,18 %**, en raison notamment d'une diminution des sinistres et de la perception en 2022 d'un remboursement exceptionnel dans le cadre de l'opération CITY FOLIZ. En 2023, ces produits comprennent une action de mécénat du projet « Autour de la BD » (15 210,21€).

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 787,02 €	50 750,79 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	482 629,70 €	424 934,97 €
20.	Immobilisations incorporelles	78 379,82 €	158 356,69 €
204.	Subventions d'équipement versées	701 512,60 €	207 952,00 €
21.	Immobilisations corporelles	968 746,31 €	1 926 074,42 €
23.	Immobilisations en cours	12 288,00 €	40 089,36 €
Total dépenses		2 322 343,45 €	2 808 158,23 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **50 750,79 €** en corrélation avec les recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042 et concerne l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **424 934,97 €**. Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à **158 356,69 €** comprend notamment l'acquisition de logiciels, les études pour le projet d'acquisition du Domaine des Sablières, le Projet Alimentaire Territorial, le Plan Climat Air Energie Territorial et le projet de cuisine centrale.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées s'établit à **207 952 €** et concerne les participations de la Communauté de communes La Domitienne au financement d'opérations telles que les réhabilitations de l'habitat (PIG et opérations façades) ou l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à **1 926 074,42 €** et concerne notamment l'acquisition de terrains pour l'extension de la zone d'activités économique de Saint Aubain, des travaux dans les zones d'activités économiques de Saint Julien, Via Europa, Roudigou, Cantegals, des travaux de gros entretien pour la Maison de l'Economie, le siège de la Communauté de communes ou encore l'informatisation des bibliothèques.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours s'établit à **40 089,36 €** et concerne des travaux en cours sur les zones d'activités économiques Cantegals-Viargues et St Julien (relevés topographiques, inspections, honoraires de maîtres d'œuvres).

L'ensemble des chapitres 20, 204, 21 et 23 est réparti selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - DEPENSES / OPERATIONS		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 787,02 €	50 750,79 €
OPFI.	Opérations financières	78 787,02 €	50 750,79 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	482 629,70 €	424 934,97 €
OPFI.	Opérations financières	482 629,70 €	424 934,97 €
20.	Immobilisations incorporelles	78 379,82 €	158 356,69 €
OPNI.	OPERATION NON INDIVIDUALISEE	0,00 €	7 464,75 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	0,00 €	883,64 €
101.	CAVE OENOTOURISTIQUE MARAUSSAN	1 764,00 €	0,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	29 881,42 €	83 298,62 €
109.	CUISINE CENTRALE	0,00 €	7 680,00 €
11.	SAINT JULIEN	0,00 €	1 458,00 €
118.	PCAET	0,00 €	15 388,80 €
126.	MAILLASSOLE - MOULINE	26 121,60 €	0,00 €
138.	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	8 902,80 €	21 224,88 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	1 032,00 €	0,00 €
51.	RAM	1 210,00 €	0,00 €
56.	ERP MISE EN ACCESSIBILITE	7 920,00 €	0,00 €
73.	JEUNESSE	108,00 €	0,00 €
83.	STRATEGIES NUMERIQUES	1 440,00 €	0,00 €
92.	LES SABLIERES	0,00 €	20 958,00 €
204.	Subventions d'équipement versées	701 512,60 €	207 952,00 €
105.	LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	80 000,00 €	0,00 €
115.	PIG HABITAT	65 183,00 €	52 713,00 €
130.	ROND POINT NISSAN	468 058,76 €	0,00 €
131.	REQUALIF. DEVANTURES LOCAUX D'ACTIVITES	6 253,70 €	5 215,00 €
132.	AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	0,00 €	60 000,00 €
136.	OPERATION FACADES	81 028,00 €	86 574,00 €
70.	SERVICE INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	0,00 €	3 450,00 €
87.	COFINANCEMENT GALEA	989,14 €	0,00 €
21.	Immobilisations corporelles	968 746,31 €	1 926 074,42 €
OPNI.	Opération non individualisée	91 515,80 €	47 212,33 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	69 987,11 €	25 258,19 €
100.	PARC BALAYEUSES	350 808,59 €	0,00 €
102.	OUTILLAGES ET MATERIEL ATELIERS TECHNIQUES	9 884,04 €	0,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	15 695,19 €	12 441,80 €
11.	ZA SAINT JULIEN	282 526,66 €	102 869,74 €
114.	MATERIEL STATION CARBURANT	2 829,60 €	0,00 €
119.	HYGIENE ET SECURITE	800,00 €	0,00 €
12.	ZA VIA EUROPA	0,00 €	44 588,39 €
123.	ROUDIGOU	1 080,00 €	38 136,93 €
124.	REQUALIF. ZONE LOGISTIQUE MONTADY-COLOMBIERS	1 498,80 €	5 869,34 €
139.	EXTENSION SAINT AUBAIN	0,00 €	1 533 771,00 €
23.	SIEGE	36 190,33 €	54 744,65 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	73 938,05 €	38 003,43 €
39.	LECTURE PUBLIQUE	22 459,33 €	0,00 €
73.	JEUNESSE	0,00 €	1 430,79 €
82.	INFORMATISATION BIBLIOTHEQUES	6 425,18 €	15 743,28 €
86.	LAEP	0,00 €	6 004,55 €
88.	LUDOTHEQUE	2 807,63 €	0,00 €
91.	NATURA 2000	300,00 €	0,00 €
23.	Immobilisations en cours	12 288,00 €	40 089,36 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	8 328,00 €	35 289,36 €
11.	SAINT JULIEN	3 960,00 €	4 800,00 €
TOTAL DEPENSES		2 322 343,45 €	2 808 158,23 €

2.2 - Les recettes d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478 503,25 €	1 559 853,87 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	778 060,58 €	1 165 781,71 €
13.	Subventions d'investissement	74 912,81 €	129 474,46 €
21.	Immobilisations corporelles	66 184,79 €	0,00 €
Total Recettes		2 397 661,43 €	2 855 110,04 €

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections s'établit à **1 559 853,87 €** en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement pour l'amortissement des biens.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à **1 165 781,71 €**. Il correspond au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (109 370,96 €), aux excédents de fonctionnement capitalisés (1 040 318,25 €) et au reversement par la commune de Colombiers de la taxe d'aménagement (16 092,50 €).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement s'établit à **129 474,46 €**. Il s'agit de subventions notamment :

- du conseil régional pour l'opération façades (51 304,31 €) ainsi que la gestion des espaces naturels « Basse Plaine de l'Aude » 2020, 2021 et 2022 (33 263,00 €) ;
- du conseil départemental de l'Hérault pour la gestion des espaces naturels « Basse Plaine de l'Aude » 2019 et 2022 (5 112,60 €) ;
- de la CAF de l'Hérault pour le matériel informatique du Relais Petite Enfance (717,60 €) ;
- du Conservatoire du Littoral pour la réalisation de travaux de sécurisation d'un itinéraire ouvert au public « Basse Plaine de l'Aude » (16 292,50 €) ;
- le ministère de la transition écologique pour la rénovation de l'éclairage public FONDS VERT (22 784,45 €).

Elles sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - RECETTES - CHAPITRES / OPERATIONS		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478 503,25 €	1 559 853,87 €
OPFI.	Opérations financières	1 478 503,25 €	1 559 853,87 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	778 060,58 €	1 165 781,71 €
OPFI.	Opérations financières	778 060,58 €	1 165 781,71 €
13.	Subventions d'investissement	74 912,81 €	129 474,46 €
OPNI.	Opération non individualisée	3 962,00 €	21 405,10 €
106.	PARC INFORMATIQUE	8 573,60 €	0,00 €
12.	ZA VIA EUROPA	0,00 €	22 784,45 €
136.	OPERATION FACADES	33 789,50 €	51 304,31 €
23.	SIEGE	10 000,00 €	0,00 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	2 744,82 €	0,00 €
39.	LECTURE PUBLIQUE	6 393,21 €	0,00 €
82.	INFORMATISATION BIBLIOTHEQUES	9 449,68 €	0,00 €
88.	LUDOTHEQUE	0,00 €	717,60 €
91.	NATURA 2000	0,00 €	33 263,00 €
21.	Immobilisations corporelles	66 184,79 €	0,00 €
57.	EXTENSION SIEGE	66 184,79 €	0,00 €
Total Recettes		2 397 661,43 €	2 855 110,04 €

LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Compte administratif 2023 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Section de fonctionnement	6 432 477,61	7 776 942,59	1 344 464,98
Section d'investissement	461 286,62	2 322 449,93	1 861 163,31
Total du budget	6 893 764,23	10 099 392,52	3 205 628,29

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à **1 344 464,98 €**.

Le résultat reporté 2022 s'établit à **0,00 €**.

Le résultat de clôture 2023 est donc **1 344 464,98 €**.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2023 s'établit à **1 861 163,31 €**.

Le solde d'investissement reporté 2022 s'établit à **1 738 825,47 €**.

Le solde d'investissement 2023 final s'établit donc à **3 599 988,78 €**.

Le résultat des restes à réaliser 2023 s'établit à **- 1 356 000,05 €**.

Le solde de la section d'investissement est de **2 243 988,73 €**.

1 - La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
011.	Charges à caractère général	2 772 735,08 €	3 050 711,46 €
012.	Charges de personnel	2 328 470,84 €	2 511 299,61 €
042.	Opérations d'ordre entre les sections	374 481,87 €	426 477,02 €
65.	Charges de gestion courante	716 531,49 €	363 709,70 €
66.	Charges financières	17 648,96 €	30 844,75 €
67.	Charges exceptionnelles	25 574,58 €	49 435,07 €
Total dépenses		6 235 442,82 €	6 432 477,61 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général augmente de **10,03 %** pour s'établir à **3 050 711,46 €**. Cette hausse provient notamment de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), du coût de traitement des ordures ménagères et de l'électricité.

Chapitre 012 - Charges de personnel augmentent de **7,85 %** pour s'établir à **2 511 299,61 €**. Ce chapitre concerne les charges de personnel, les cotisations pour l'assurance du personnel et la médecine du travail. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du point d'indice, une prime exceptionnelle, la mise en place d'un équipage supplémentaire sur une année pleine et le recrutement d'un ambassadeur du tri.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre les sections augmente de **13,88 %** pour s'établir à **426 477,02 €**. Ce chapitre concerne l'amortissement des biens.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante est constaté à hauteur de **363 709,70 €** et diminue de **49,24 %** du fait principalement de la participation de la Communauté de communes La Domitienne aux dépenses d'investissement de la CABEM en 2022 (408 961,93 €).

Chapitre 66 - Charges financières augmente de **74,77 %** pour s'établir à **30 844,75 €**, du fait principalement de la majoration des intérêts d'un emprunt à taux indexé.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles s'établissent à **49 435,07 €** soit une **augmentation de 93,30 %**. Il s'agit en particulier d'une régularisation exceptionnelle sur un titre émis en 2022 qui est compensée par une recette du même montant (36 611,09 €) et d'annulations de titres pour le rachat de ferraille.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres	CA 2022	CA 2023
Atténuations de charges	5 616,51 €	44 555,77 €
Opérations d'ordre entre les sections	39 548,43 €	36 652,42 €
Produits des services	857 611,29 €	779 609,76 €
Impôts et taxes	5 803 611,00 €	6 264 466,00 €
Dotations, subventions et participations	20 542,93 €	43 809,16 €
Autres produits de gestion courante	358 513,41 €	543 483,12 €
Produits exceptionnels	52 507,50 €	64 366,36 €
Total recettes	7 137 951,07 €	7 776 942,59 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges s'établissent à **44 555,77 €**, en hausse de **693,30 %**. Il concerne notamment le remboursement d'indemnités journalières et les aides perçues pour les contrats aidés.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre les sections s'établissent à **36 652,42 €**, en baisse de **7,32 %**. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 70 - Produits des services s'établissent à **779 609,76 €**, en baisse de **9,10 %**, principalement due à la diminution des volumes et du coût de rachat des matériaux.

Chapitre 73 - Impôts et taxes s'établissent à **6 264 466,00 €**. Ce chapitre concerne le produit de TEOM. Il est en hausse de **7,94 %** du fait notamment de la hausse des bases de 7,00 % et de l'évolution de la population.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations s'établissent à **43 809,16 €**, en hausse de **113,26 %**. Il comprend la participation de la Communauté de communes Sud Hérault pour la mise à la disposition des habitants de Poilhes de la déchèterie de Nissan, les subventions du conseil Régional pour l'étude sur la caractérisation des déchets, l'appel à projets Bio déchets et le FCTVA perçu pour certaines dépenses de fonctionnement.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante s'établissent à **543 483,12 €**, en hausse de **51,59 %**. Il s'agit du rachat des emballages, journaux et éco-mobilier. Cette hausse s'explique par le volume plus important refacturé et la hausse du prix de rachat de ces matières.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels s'établissent à **64 366,36 €**, en hausse de **22,59 %** du fait du remboursement par l'assurance du sinistre de la déchetterie de Nissan et des recettes provenant de la CABEM site ex SITOM.

2. - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 548,43 €	36 652,42 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	79 233,25 €	76 754,37 €
20.	Immobilisations incorporelles	17 893,57 €	22 765,45 €
21.	Immobilisations corporelles	633 115,57 €	325 114,38 €
Total dépenses		769 790,82 €	461 286,62 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **36 652,42 €** en corrélation avec les recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **76 754,37 €**. Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à **22 765,45 €** principalement pour les frais d'études.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à **325 114,38 €** pour les différents projets d'investissements détaillés dans le tableau ci-dessous.

Elles sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

OPERATIONS		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	39 548,43 €	36 652,42 €
OPFI.	Opérations financières	39 548,43 €	36 652,42 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	79 233,25 €	76 754,37 €
OPFI.	Opérations financières	79 233,25 €	76 754,37 €
20.	Immobilisations incorporelles	17 893,57 €	22 765,45 €
OPNI.	Opération non individualisée	11 616,00 €	17 823,64 €
106.	PARC INFORMATIQUE	589,57 €	2 880,00 €
13.	BENNES DECHETERIES	864,00 €	0,00 €
15.	PARC BACS	0,00 €	687,27 €
17.	PARC BORNES TRI	864,00 €	0,00 €
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	0,00 €	1 374,54 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	3 960,00 €	0,00 €
21.	Immobilisations corporelles	633 115,57 €	325 114,38 €
OPNI.	Opération non individualisée	35 379,60 €	2 597,62 €
106.	PARC INFORMATIQUE	4 022,62 €	14 995,51 €
11.	COMPOSTEURS	4 688,86 €	9 564,72 €
119.	HYGIENE ET SECURITE	4 000,00 €	607,01 €
12.	PARC BOM	218 200,54 €	117 004,23 €
13.	BENNES DECHETERIES	102 558,00 €	30 960,00 €
15.	PARC BACS	57 190,25 €	71 192,97 €
17.	PARC BORNES TRI	0,00 €	40 416,00 €
21.	CABAS PRE-COLLECTE	8 700,00 €	0,00 €
27.	LOMBRICOMPOSTEURS	0,00 €	777,60 €
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	82 988,03 €	20 229,60 €
30.	AMELIORATION EQUIPEMENTS DECHETERIES	14 947,20 €	4 857,60 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	100 440,47 €	11 911,52 €
Total dépenses		769 790,82 €	461 286,62 €

2.2 - Les recettes d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 481,87 €	426 477,02 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	554 394,98 €	1 295 972,91 €
13.	Subventions d'investissement	17 392,00 €	0,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	600 000,00 €
Total recettes		946 268,85 €	2 322 449,93 €

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections s'établit à **426 477,02 €** en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement pour l'amortissement des biens.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à **1 295 972,91 €**. Il correspond au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (55 009,84 €) et des excédents de fonctionnement capitalisés (1 240 963,07 €).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **600 000,00 €**. Il s'agit du versement des fonds d'un emprunt.

Elles sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

OPERATIONS		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	374 481,87 €	426 477,02 €
OPFI.	Opération financière	374 481,87 €	426 477,02 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	554 394,98 €	1 295 972,91 €
OPFI.	Opération financière	554 394,98 €	1 295 972,91 €
13.	Subventions d'investissement	17 392,00 €	0,00 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	17 392,00 €	0,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	600 000,00 €
OPNI.	Opération non individualisée	0,00 €	600 000,00 €
Total recettes		946 268,85 €	2 322 449,93 €

LE BUDGET ANNEXE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

Compte administratif 2023 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Section de fonctionnement	558 741,94	720 977,12	162 235,18
Section d'investissement	402 968,39	675 265,03	272 296,64
Total du budget	961 710,33	1 396 242,15	434 531,82

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à **162 235,18 €**.

Le résultat reporté 2022 s'établit à **0,00 €**.

Le résultat de clôture 2023 est donc 162 235,18 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2023 s'établit à **272 296,64 €**.

Le solde d'investissement reporté 2022 s'établit à **775 085,03 €**.

Le solde d'investissement 2023 final s'établit donc à 1 047 381,67 €.

Le résultat des restes à réaliser 2023 est de **- 55 163,59 €**.

Le solde de la section d'investissement est de **992 218,08 €**.

1 - La section d'exploitation

1.1 - Les dépenses d'exploitation

Chapitres		CA 2022	CA 2023
011.	Charges à caractère général	76 028,25 €	54 411,11 €
012.	Charges de personnel	57 025,24 €	57 613,73 €
042.	Opérations d'ordre entre les sections	268 347,70 €	290 141,15 €
65.	Charges de gestion courante	105 993,00 €	104 482,92 €
66.	Charges financières	32 549,47 €	52 093,03 €
Total dépenses		539 943,66 €	558 741,94 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à **54 411,11 €**, en baisse de **28,43 %**. Ces crédits comprennent notamment la refacturation des frais de structure par le budget Principal. Le renouvellement de la délégation de service public d'eau potable pour la commune de Maureilhan a nécessité le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, le coût de ce service réglé en quasi-totalité en 2022 explique la baisse des dépenses sur ce chapitre en 2023.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés s'établit à hauteur de **57 613,73 €**, en hausse de **1,03 %**. Il s'agit de la refacturation par le budget Assainissement du coût des frais de personnel (responsable eau et assainissement et chargé de mission).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à hauteur de **290 141,15 €**, en hausse de **8,12 %**. Cela correspond à l'amortissement des biens. En 2023, une régularisation des amortissements des exercices 2021 et 2022 de la commune de Maraussan a été réalisée.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'établit à hauteur de **104 482,92 €**, en baisse de **1,42 %**. Il s'agit principalement du remboursement du paiement des annuités d'emprunt auprès du SIVOM, de la participation à l'administration générale du SIVOM et de l'adhésion au SMETA.

Chapitre 66 - Charges financières s'établit à hauteur de **52 093,03 €**. Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunts et des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). La hausse significative de **60,04 %** s'explique principalement par les premières annuités de l'emprunt contracté en 2022 afin de financer les travaux sur les réseaux d'eau.

1.2 - Les recettes d'exploitation

Chapitres		CA 2022	CA 2023
042.	Opérations d'ordre entre les sections	107 385,79 €	136 119,50 €
70.	Produits des services	616 799,58 €	578 864,29 €
74.	Dotations, subventions et participations	4 793,33 €	4 793,33 €
77.	Produits exceptionnels	0,00 €	1 200,00 €
Total recettes		728 978,70 €	720 977,12 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **136 119,50 €**, en hausse de **26,76 %**. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services, s'établit à **578 864,29 €**, en baisse de **6,15 %**. Il s'agit du produit des surtaxes encaissées (- 37 935,29 € par rapport à 2022).

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation s'établit à **4 793,33 €**, stable. Il s'agit du reversement par le budget Principal de l'attribution de compensation de la Nappe Astienne pour la commune de Vendres.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels d'un montant de **1 200,00 €**, Il s'agit d'une régularisation venant apurer un rattachement sur l'exercice 2022.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 385,79 €	136 119,50 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	52 906,51 €	62 336,33 €
20.	Immobilisations incorporelles	54 413,40 €	26 678,65 €
21.	Immobilisations corporelles	134 491,50 €	175 656,76 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	2 177,15 €
Total dépenses		349 197,20 €	402 968,39 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **136 119,50 €**. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **62 336,33 €**, il s'agit du remboursement du capital des emprunts. L'augmentation de **17,82 %** fait suite à l'annuité supplémentaire liée à l'emprunt contracté en 2022.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à **26 678,65 €**. Il s'agit des frais d'études pour les schémas directeurs.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à **175 656,76 €**. Cela concerne les travaux réalisés sur les réseaux d'eau potable.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours s'établit à **2 177,15 €**. Il s'agit de travaux en cours sur les réseaux.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 347,70 €	290 141,15 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	385 123,88 €
13.	Subventions d'investissement	91 598,67 €	0,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	0,00 €
Total recettes		859 946,37 €	675 265,03 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **290 141,15 €** pour les amortissements des biens.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à **385 123,88 €** et concerne l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement. En 2022, des subventions ont été accordées par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental de l'Hérault pour les schémas directeurs et les travaux éligibles.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées, en 2022 un emprunt a été contracté pour un montant de **500 000,00 €**.

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

Compte administratif 2023 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Section de fonctionnement	1 049 740,36	1 128 702,27	78 961,91
Section d'investissement	810 252,44	942 272,88	132 020,44
Total du budget	1 859 992,80	2 070 975,15	210 982,35

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à **78 961,91 €**.

Le résultat reporté 2022 s'établit à **107 649,29 €**.

Le résultat de clôture 2023 est donc **186 611,20 €**.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2023 s'établit à **132 020,44 €**.

Le solde d'investissement reporté 2022 s'établit à **435 790,93 €**.

Le solde d'investissement 2023 final s'établit donc à **567 811,37 €**.

Le résultat des restes à réaliser 2023 s'établit à **- 117 052,63 €**.

Le solde de la section d'investissement est de **450 758,74 €**.

1 - La section d'exploitation

1.1 - Les dépenses d'exploitation

Chapitres		CA 2022	CA 2023
011.	Charges à caractère général	163 643,74 €	156 312,51 €
012.	Charges de personnel	114 792,35 €	115 018,55 €
042.	Opérations d'ordre entre les sections	353 807,68 €	518 668,48 €
65.	Charges de gestion courante	139 126,49 €	181 980,78 €
66.	Charges financières	77 484,31 €	75 871,52 €
67.	Charges exceptionnelles	5 400,00 €	1 888,52 €
Total dépenses		854 254,57 €	1 049 740,36 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à **156 312,51 €**, en baisse de **4,48 %**. Le renouvellement de la délégation des services publics d'assainissement collectif (pour la commune de Maureilhan) et individuel (pour l'ensemble du territoire) a nécessité le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, le coût de ce service réglé en quasi-totalité en 2022 explique la baisse des dépenses sur ce chapitre en 2023.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés en hausse de **0,20 %** avec un montant de **115 018,55 €**. Au 31 décembre 2023, l'effectif du budget annexe est de 2 agents.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **518 668,48 €**, en hausse de **46,60 %**. Il s'agit de l'amortissement des biens. En 2023, une régularisation des amortissements des exercices 2021 et 2022 de la commune de Maraussan a été réalisée.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'établit à **181 980,78 €**, en augmentation de **30,80 %**. Ces crédits comprennent la refacturation par la société Refresco pour l'exploitation de la station d'épuration de Nissan et l'adhésion à Hérault Ingénierie. L'augmentation des dépenses provient

essentiellement du reversement de la PAC de 39 logements sociaux à la commune de Maraussan (47 700 €).

Chapitre 66 - Charges financières s'établit à **75 871,52 €**, en baisse de **2,08 %**. Cela correspond aux intérêts d'emprunt réglés à l'échéance et aux Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles réalisées à hauteur de **1 888,52 €**, en baisse de **65,03 %**. Il s'agit d'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

1.2 - Les recettes d'exploitation

Chapitres		CA 2022	CA 2023
042.	Opérations d'ordre entre les sections	192 146,00 €	132 158,69 €
70.	Produits des services	952 264,13 €	917 193,83 €
74.	Dotations, subventions et participations	79 544,06 €	78 149,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	0,22 €	0,75 €
77.	Produits exceptionnels	8 262,00 €	1 200,00 €
Total recettes		1 232 216,41 €	1 128 702,27 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections s'établit à **132 158,69 €**, en baisse de **31,22 %**. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services, s'établit à **917 193,83 €**, en baisse de **3,68 %**. Il s'agit des surtaxes encaissées (- 23 658,26 € par rapport à 2022), de la facturation de la PFAC (- 12 000,53 € par rapport à 2022) et de la refacturation du coût du personnel au budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau.

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation qui s'établit à **78 149,00 €**. Il s'agit des primes d'épuration, en légère baisse de **1,75 %**.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante qui s'établit à hauteur de **0,75 €**. Il s'agit des régularisations du prélèvement à la source.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels qui s'établit à **1 200,00 €**, en baisse de **85,48 %**. La différence s'explique par la participation des bénéficiaires aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif sur la commune de Maraussan en 2022.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 146,00 €	132 158,69 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	249 208,81 €	242 691,90 €
20.	Immobilisations incorporelles	105 015,85 €	55 708,60 €
21.	Immobilisations corporelles	139 705,07 €	327 401,85 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	52 291,40 €
Total dépenses		686 075,73 €	810 252,44 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **132 158,69 €**. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **242 691,90 €**. Il s'agit du remboursement du capital des emprunts contractés.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles qui s'établit à **55 708,60 €**, soit une baisse de **46,95 %**. Il s'agit des frais d'études pour les schémas directeurs.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à **327 401,85 €**. Cela concerne les travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours s'établit à **52 291,40 €**. Il s'agit de travaux en cours sur les réseaux.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	353 807,68 €	518 668,48 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00 €	423 604,40 €
13.	Subventions d'investissement	15 883,93 €	0,00 €
Total recettes		669 691,61 €	942 272,88 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **518 668,48 €** et concerne les amortissements. Parallèlement à l'augmentation liée à la régularisation des amortissements de la commune Maraussan en section de fonctionnement, on note une augmentation de la dotation aux amortissements en investissement.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves s'établit à **423 604,40 €** et concerne l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement. En 2022, des subventions ont été accordées par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental de l'Hérault pour les schémas directeurs et les travaux éligibles.

LE BUDGET ANNEXE PORT DEPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE

LE CHICHOULET

Compte administratif 2023 du budget annexe du Port Départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Section d'exploitation	685 619,76	688 373,35	2 753,59
Section d'investissement	125 584,20	57 541,66	- 68 042,54
Total du budget	811 203,96	745 915,01	- 65 288,95

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à **2 753,59 €**.

Le résultat reporté 2022 s'établit à **6 961,28 €**.

Le résultat de clôture 2023 est donc **9 714,87 €**.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2023 s'établit à **- 68 042,54 €**.

Le solde d'investissement reporté 2022 s'établit à **179 943,49 €**.

Le solde d'investissement 2023 final s'établit donc à **111 900,95 €**.

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



Le solde des restes à réaliser 2023 est de - 31 171,50 €.

Le solde de la section d'investissement est de 80 729,45 €.

1 - La section d'exploitation

1.1 - Les dépenses d'exploitation

Chapitres		CA 2022	CA 2023
011.	Charges à caractère général	267 771,84 €	310 166,39 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	276 570,17 €	310 356,01 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 347,57 €	57 541,66 €
65.	Autres charges de gestion courante	1 204,55 €	1 514,89 €
66.	Charges financières	4 649,13 €	2 997,73 €
67.	Charges exceptionnelles	10 283,84 €	3 043,08 €
Total dépenses		619 827,10 €	685 619,76 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à **310 166,39 €**, en augmentation de **15,83 %**, et dont les montants les plus significatifs sont :

- le dragage du bassin de la base de loisirs : 53 020,00 € (+ 15 500,00 €) ;
- les fournitures d'énergie : 52 318,88 € comprenant une régularisation de consommation électrique de 2022 ;
- les taxes foncières : 36 027,00 € ;
- la redevance domaniale, dont l'année 2022 a été payée en 2023 : 30 000,00 € ;
- la cotisation foncière des entreprises : 23 892,00 € (+ 1 922,00 €) ;
- les coûts de mutualisation : 20 000,00 € ;
- les assurances : 9 037,03 € ;
- les fournitures d'entretien et de petit équipement : 8 579,77 € ;
- l'entretien de matériel roulant : 3 649,91 € ;
- les frais d'actes et de contentieux : 3 000,00 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés s'établit à hauteur de **310 356,01 €**, en augmentation de **12,22 %** dont la progression s'explique notamment par l'évolution du point d'indice et la prime pouvoir d'achat. Au 31 décembre 2023, l'effectif du budget annexe est de 5 agents.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **57 541,66 €**, en baisse de **3,04 %** et concerne l'amortissement des biens.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante s'établit à **1 514,89 €**, en augmentation de **25,76 %**. Cela correspond notamment aux droits d'utilisation de logiciels, aux sauvegardes et aux licences informatiques.

Chapitre 66 - Charges financières s'établit à **2 997,73 €**, en baisse de **35,52 %**. Il concerne les intérêts des emprunts.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles s'établit à **3 043,08 €**, en baisse de **70,41 %**. Cela concerne les remboursements de badges à l'issue des restitutions des emplacements accordés dans le port.

1.2 - Les recettes d'exploitation :

Chapitres		CA 2022	CA 2023
013.	Atténuations de charges	739,89 €	2 282,73 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 576,48 €	95 979,58 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	424 875,69 €	449 623,14 €
74.	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	129 634,50 €	134 178,24 €
77.	Produits exceptionnels	2 746,68 €	6 309,66 €
Total dépenses		609 573,24 €	688 373,35 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges s'établit à **2 282,73 €**, en augmentation de **208,52 %** en raison de remboursements par l'assurance d'une partie des salaires des agents en maladie.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections s'établit à **95 979,58 €** en hausse de **86 %** et concerne l'amortissement des subventions (12 959,58 €) et la reprise de provisions pour travaux et dragage du port (83 020,00 €).

Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services s'établit à **449 623,14 €**, en hausse de **5,82 %**. Il s'agit des redevances pour l'occupation de postes d'amarrage au Port du Chichoulet.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante concerne les autorisations d'occupation temporaires pour les kiosques et s'établit à **134 178,24 €**, en augmentation de **3,51 %** suite à l'augmentation des tarifs.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels s'établit à **6 309,66 €**. La hausse de **129,72 %** s'explique notamment par un remboursement d'un sinistre par l'assurance.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 576,48 €	95 979,58 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	10 173,60 €	10 271,81 €
20.	Immobilisations incorporelles	1 170,31 €	600,00 €
21.	Immobilisations corporelles	25 185,24 €	14 732,81 €
23.	Immobilisations en cours	25 100,00 €	4 000,00 €
Total dépenses		113 205,63 €	125 584,20 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à **95 979,58 €** pour l'amortissement des subventions et la reprise de provisions pour travaux et dragage du port.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **10 271,81 €**, il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles s'établit à **600,00 €**. Ce chapitre concerne les frais d'études.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles s'établit à **14 732,81 €** pour les travaux.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours s'établit à **4 000,00 €**. Ce chapitre concerne l'installation de nurseries artificielles et l'aménagement du bassin Ouest.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	59 347,57 €	57 541,66 €
13.	Subventions d'investissement	9 860,00 €	- €
Total dépenses		69 207,57 €	57 541,66 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 57 541,66 € et concerne l'amortissement des biens.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement pas de recettes perçues en 2023.

LE BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Compte administratif 2023 du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Section de fonctionnement	297 402,84	318 584,20	21 181,36
Total du budget	297 402,84	318 584,20	21 181,36

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à 21 181,36 €.

Le résultat reporté 2022 s'établit à 79 605,30 €.

Le résultat de clôture 2023 est donc 100 786,66 €.

1 - La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
014.	Atténuations de produits	4 886,00 €	6 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	301 059,16 €	291 402,84 €
Total dépenses		305 945,16 €	297 402,84 €

Chapitre 014 - Atténuations de produits s'établit à 6 000 €, est en augmentation de 22,80 % et correspond aux dégrèvements liés à l'exonération de la taxe GEMAPI de certains contribuables.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante, s'établit à 291 402,84 €, en baisse de 3,21 %. Il s'agit des cotisations au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) soit 82 782,27 € et au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) soit 208 620,57 €.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2022	CA 2023
73.	Impôts et taxes	193 422,00 €	195 194,00 €
74.	Dotations et participations	123 390,20 €	123 390,20 €
Total recettes		316 812,20 €	318 584,20 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes s'établit à **195 194,00 €**, en augmentation de **0,92 %**. Il s'agit du produit de la taxe GEMAPI.

Chapitre 74 – Dotations et participations est stable à hauteur de **123 390,20 €**. Il s'agit du versement par le budget principal des participations ex-communales pour 114 365,20 € et d'une dotation de compensation de la taxe GEMAPI pour 9 025,00 €.

LE BUDGET ANNEXE VIA EUROPA

Compte administratif 2023 du budget annexe Via Europa

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Section de fonctionnement	7 426 802,88	7 153 065,58	- 273 737,30
Section d'investissement	7 181 035,94	6 991 126,86	- 189 909,08
Total du budget	14 607 838,82	14 144 192,44	- 463 646,38

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à **- 273 737,30 €**.

Le résultat reporté 2022 s'établit à **293 939,00 €**.

Le résultat de clôture 2023 est donc 20 201,70 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2023 s'établit à **- 189 909,08 €**.

Le solde d'investissement reporté 2022 s'établit à **2 103 359,38 €**.

Le solde d'investissement 2023 final s'établit donc à 1 913 450,30 €.

Le solde de la section d'investissement est de 1 913 450,30 €.

1 - La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		CA 2022	CA 2023
011.	Charges à caractère général	67 587,00 €	36 038,56 €
042.	Opérations d'ordre entre les sections	11 929 402,90 €	6 991 126,86 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	66 474,08 €
66.	Charges financières	0,00 €	66 474,08 €
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	266 689,30 €
Total dépenses		11 996 989,90 €	7 426 802,88 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général, s'établit à hauteur de **36 038,56 €**, en baisse de **46,68 %**. Ce chapitre concerne les dépenses pour la mise en œuvre du projet d'extension de la Zone d'Aménagement Economique ainsi que le paiement des taxes foncières.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre les sections s'établit à hauteur de **6 991 126,86 €**. Il s'agit de la prise en compte d'une vente de terrain dans le stock final de l'exercice 2023.

Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section s'élève à **66 474,08 €**. Il s'agit de la neutralisation des intérêts d'emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final 2023.

Chapitre 66 – Charges financières s'élève à **66 474,08 €** relative aux intérêts d'emprunts.

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et aux provisions, s'établit à **266 689,30 €** et concerne la constitution d'une provision pour risques.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitre		CA 2022	CA 2023
042.	Opérations d'ordre entre sections	9 488 381,38 €	7 086 591,50 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	66 474,08 €
70.	Produit des services	2 751 160,00 €	0,00 €
Total recettes		12 239 541,38 €	7 153 065,58 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections s'établit à hauteur de **7 086 591,50 €** et correspond aux écritures d'ordre relatives aux stocks de terrains.

Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section s'élève à **66 474,08 €** et concerne la neutralisation des intérêts d'emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final 2023.

Chapitre 70 – Produit des services : il n'y a pas eu de vente de parcelles en 2023.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitre		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 488 381,38 €	7 086 591,50 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	94 444,44 €	94 444,44 €
Total dépenses		9 582 825,82 €	7 181 035,94 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à hauteur de **7 086 591,50 €** et correspond aux écritures d'ordre relatives aux stocks de terrains.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées s'élève à **94 444,44 €** et concerne le remboursement du capital des emprunts.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitre		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 929 402,90 €	6 991 126,86 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	413 365,47 €	0,00 €
Total recettes		12 342 768,37 €	6 991 126,86 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à hauteur de **6 991 126,86 €** et correspond aux écritures d'ordre relatives aux stocks de terrains.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves aucune réalisation en 2023. En 2022, il s'agissait de l'affectation des résultats 2021.

LE BUDGET ANNEXE PEYRE PLANTEE

Compte administratif 2023 du budget annexe Peyre Plantée

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Section de fonctionnement	101 170,66	102 776,74	1 606,08
Section d'investissement	74 186,63	95 002,40	20 815,77
Total du budget	175 357,29	197 779,14	22 421,85

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit à **1 606,08 €**.

Le résultat reporté 2022 s'établit à **12 189,51 €**.

Le résultat de clôture 2023 est donc **13 795,59 €**.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2023 s'établit à **20 815,77 €**.

Le solde d'investissement reporté 2022 s'établit à **66 430,99 €**.

Le solde d'investissement 2023 final s'établit donc à **87 246,76 €**.

Le solde de la section d'investissement est de **87 246,76 €**.

1 - La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		CA 2022	CA 2023
011.	Charges à caractère général	10 881,00 €	663,00 €
042.	Opérations d'ordre entre sections	261 460,28 €	95 002,40 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	939,22 €	2 752,36 €
65.	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,54 €
66.	Charges financières	939,22 €	2 752,36 €
Total dépenses		274 219,72 €	101 170,66 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général, s'établit à hauteur de **663,00 €** et concerne les travaux.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections à hauteur de **95 002,40 €** concernant les écritures du stock.

Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section s'élève à **2 752,36 €** pour la neutralisation des intérêts d'emprunt.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante à hauteur de **0,54 €** et concerne les régularisations d'arrondis de TVA.

Chapitre 66 – Charges financières s'établit à **2 752,36 €** et concerne les charges financières.

1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitre		CA 2022	CA 2023
042.	Opérations d'ordre entre les sections	159 537,01 €	49 208,88 €
043.	Opérations ordre intérieur de la section	939,22 €	2 752,36 €
70.	Produit des services	125 933,00 €	50 815,50 €
Total recettes		286 409,23 €	102 776,74 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre les sections à hauteur de **49 208,88 €** et concerne les écritures du stock.

Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section s'élève à **2 752,36 €** concerne les écritures d'ordre relatives à la neutralisation des intérêts d'emprunt.

Chapitre 70 – Produit des services s'élève à **50 815,50 €** et intègre la commercialisation du dernier lot de la Zone d'Activité Economique.

2 - La section d'investissement

2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitre		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 537,01 €	49 208,88 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	20 282,90 €	24 977,75 €
Total dépenses		179 819,91 €	74 186,63 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à hauteur de **49 208,88 €** et correspond aux écritures d'ordre relatives aux stocks de terrains.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées s'établit à **24 977,75 €** et concerne le remboursement du capital des emprunts.

2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitre		CA 2022	CA 2023
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 460,28 €	95 002,40 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	6 012,74 €	0,00 €
Total recettes		267 473,02 €	95 002,40 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à hauteur de **95 002,40 €** et correspond aux écritures d'ordre relatives aux stocks de terrains.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves ne présente pas de réalisation en 2023. En 2022, il s'agissait de l'affectation des résultats 2021.